



34, rue du Commandant Mouchotte 75699 PARIS Cedex 14  
Tél. : 01 53 25 62 02 - Fax : 01 53 25 62 25

Monsieur Jean-Gérard KOENIG  
Directeur du Bureau Enquêtes Accidents - Transports  
Terrestres  
Ministère des Transports, de l'Équipement,  
du Tourisme et de la Mer  
Tour Pascal B  
92055 La DEFENSE CEDEX

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL EXÉCUTIF

Paris, le 28 MARS 2007

Monsieur le Directeur,

Le rapport, que vous avez transmis à la SNCF concernant la collision survenue le 9 juin 2005, au passage à niveau de Saint-Laurent Blangy, dans le Pas-de-Calais, a retenu toute notre attention.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les éléments de réponses à votre recommandation R2 (SNCF, CG 62, RFF) : « Dans l'immédiat, rechercher des mesures spécifiques d'aménagement ou d'exploitation de ce PN, qui permettront de mieux maîtriser les risques de collision, qui pourraient survenir à la suite d'un incident de circulation, sur son emprise ».

La cause initiale de cet accident est un problème sur la liaison du circuit pneumatique du poids lourd.

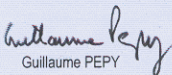
Néanmoins, compte tenu des caractéristiques très particulières de ce PN, des mesures exceptionnelles ont été prises, en coordination avec RFF et suivant votre recommandation : installation de potences zébrées noires/blanches avec feux à diodes rouges clignotants et amélioration de la visibilité des téléphones (voir annexe 2).

Une mesure d'exploitation concernerait la route : déviation des véhicules transportant des matières dangereuses. Elle est proposée.

L'annexe 1 ci-jointe détaille les mesures ainsi prises par les services de la SNCF.

La Direction de l'Infrastructure et la Direction de la Sécurité se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Guillaume PEPEY

Rapport final du 28 décembre 2006 du BEA TT relatif à l'accident ferroviaire survenu  
le 9 juin 2005 à St Laurent de Blangy (62).  
Suites données par la SNCF aux recommandations R2

R2 (SNCF, CG 62, RFF) : Dans l'immédiat, rechercher des mesures spécifiques d'aménagement ou d'exploitation de ce PN qui permettront de mieux maîtriser les risques de collision qui pourraient survenir à la suite d'un incident de circulation sur son emprise.

L'amélioration de la sécurité aux passages à niveau fait partie des objectifs de la SNCF ; notamment, dans ce cadre, ce passage à niveau avait fait l'objet d'un équipement complémentaire en 1999.

A la suite de l'accident, des mesures immédiates ont été décidées en collaboration avec RFF afin d'améliorer la visibilité du PN :

- ✓ Mise en service le 30 mai 2006 de deux potences zébrées noires/blanches munies de feux rouges clignotants.
- ✓ Remplacement des feux rouges clignotants classiques par des modules à diode le 30 mai 2006.

En outre, afin de renforcer l'attention des usagers de la route sur les moyens d'appel en cas d'immobilisation de véhicule sur les voies ferrées – les téléphones de PN faisant l'objet de maintenance périodique – les téléphones sur socles béton seront remplacés à court terme par des téléphones orange nouvelle génération de type « autoroute ».

Enfin, un courrier de la Direction Régionale SNCF de Lille a été envoyé au Président de la Communauté Urbaine d'Arras afin d'examiner la possibilité de mise en oeuvre d'une déviation routière pour véhicules transportant des matières dangereuses.

